

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4223

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 3° - Lyon 5° - Lyon 7° - Lyon 8° - Lyon 9°

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -
Approbation de conventions-cadre pour les années 2012-2014 sur les quartiers Pentès de la Croix-
Rousse, Moncey Voltaire, Ménival Jeunet Soeur Janin, Guillotière, Langlet Santy-Mermoz-Etats Unis-
Moulin à Vent, Vergoin et La Duchère et Gerland Cités sociales

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire
urbain

Rapporteur : Monsieur le Conseiller David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacques, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Absents non excusés : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 21 octobre 2013**Délibération n° 2013-4223**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 3° - Lyon 5° - Lyon 7° - Lyon 8° - Lyon 9°

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de conventions-cadre pour les années 2012-2014 sur les quartiers Pentes de la Croix-Rousse, Moncey Voltaire, Ménival Jeunet Soeur Janin, Guillotière, Langlet Santy-Mermoz-Etats Unis-Moulin à Vent, Vergoin et La Duchère et Gerland Cités sociales**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en œuvre, du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise, la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) est l'un des axes prioritaires.

Son application sur le territoire de la ville de Lyon a été réaffirmée dans les quartiers prioritaires de l'avenant au CUCS de la ville de Lyon.

Les objectifs globaux sont :

- d'améliorer le cadre de vie et la gestion quotidienne des quartiers,
- de contribuer au lien social et à la participation des habitants,
- de renforcer la tranquillité résidentielle et la tranquillité publique.

Ces conventions sont animées dans les quartiers par les missions territoriales dont font partie les équipes politique de la ville et cela permet :

- de renforcer dans les quartiers la coordination des interventions des services gestionnaires de la Ville de Lyon et de la Communauté urbaine de Lyon ainsi que des bailleurs sociaux pour la gestion des espaces extérieurs (publics ou privés),
- l'émergence d'actions spécifiques financées de manière partenariale pour la résolution de difficultés quotidiennes non résolues par le droit commun ou pour les bailleurs sociaux par le biais d'exonération pour partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties accordées par l'Etat dans le cadre des conventions d'utilité sociale,
- d'assurer une veille territoriale et d'évaluation partagée des actions conduites et de leurs impacts.

Les quartiers concernés sont :

- Pentes de la Croix Rouse (Lyon 1er),
- Moncey Voltaire (Lyon 3°) Guillotière (Lyon 7°),
- Langlet Santy-Mermoz-Etats Unis-Moulin à Vent (Lyon 8°),
- La Duchère (Lyon 9°),
- Gerland Cité sociales (Lyon 7°),
- Ménival, Jeunet, Sœur Janin (Lyon 5°),
- Vergoin (Lyon 9°).

Un plan d'action transversal est élaboré chaque année pour chaque quartier et fait l'objet d'un travail partenarial avec les partenaires locaux et les représentants des habitants.

Les conventions par site sont d'une durée de 3 ans (2012-2014) et associent, outre la Ville de Lyon et la Communauté urbaine, la Région Rhône-Alpes, l'Etat, le Département du Rhône et l'ensemble des bailleurs sociaux présents dans les sites.

Un programme annuel d'intervention sera défini pour chacun des territoires ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve les conventions-cadre de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) pour les exercices 2012, 2013 et 2014 à passer entre :

a) - la Communauté urbaine de Lyon, l'Etat, le Département du Rhône, la Commune de Lyon, l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, Alliade habitat, Batigère Rhône-Alpes, l'OPH du Rhône, la SA SCIC Habitat Rhône-Alpes, la SA Immobilière Rhône-Alpes/HMF, la Société foncière d'habitat et d'humanisme, Régie nouvelle, la Cité nouvelle et Sollar, qui fixent les conditions d'actions à Lyon 1er - les Pentès de la Croix-Rousse,

b) - la Communauté urbaine, la Commune de Lyon, l'Etat/l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, l'OPH Grand Lyon habitat, Alliade habitat, Habitations modernes familiales en Rhône-Alpes et la société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL), qui fixent les conditions d'actions à Lyon 8° - Langlet-Santy-Mermoz-Etats Unis-Moulin à Vent,

c) - la Communauté urbaine, la Commune de Lyon, l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, l'OPH Grand Lyon habitat, Alliade habitat, Batigère Rhône-Alpes, l'OPH du Rhône, la SA SCIC Habitat Rhône-Alpes, la SA Immobilière Rhône-Alpes, la Société foncière d'habitat et d'humanisme et Régie nouvelle, qui fixent les conditions d'actions à Lyon 3° - Moncey Voltaire et Lyon 7° - Guillotière,

d) - la Communauté urbaine, la Commune de Lyon, l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône et l'OPH du Grand Lyon, qui fixent les conditions d'actions dans le quartier du Vergoin à Lyon 9°,

e) - la Communauté urbaine, l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône et l'OPH Grand Lyon habitat, qui fixent les conditions d'actions dans les quartiers Menival, Jeunet, Sœur Janin à Lyon 5°,

f) - la Communauté urbaine, l'Etat, la Commune de Lyon, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, ADOMA, SCIC Habitat Rhône-Alpes, l'OPH Grand Lyon Habitat, l'OPH du Rhône, Alliade habitat, la SACVL, ICF Sud-Est, ALTM et la Régie de quartier Euréqua, qui fixent les conditions d'actions à Lyon 7° - Gerland,

g) - la Communauté urbaine, l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Commune de Lyon, l'OPH du Rhône, la SACVL, l'OPH Grand Lyon habitat et Alliade habitat, qui fixent les conditions d'actions à Lyon 9° - La Duchère.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.